

**AVIS D'APPEL A IDEES**  
**Pour la réalisation d'un complexe intégré**  
*Monument du souvenir et Musée des luttes du Peuple burkinabè*

## **1. Contexte et justification**

La prise et la destruction du siège de l'Assemblée nationale par le peuple insurgé le 30 octobre 2014, a été un acte symbolique et un moment décisif dans l'insurrection populaire ayant conduit au départ du Président Blaise COMPAORE du pouvoir.

Lieu de la démocratie par essence, la représentation nationale s'apprêtait pourtant à adopter, en dépit du rejet massif et populaire, le projet de révision de la Constitution pour en modifier l'article 37 et lever ainsi la limitation du nombre de mandats présidentiels. Le sursaut populaire a permis de mettre fin à cette dérive monarchique et à la patrimonialisation du pouvoir.

Les stigmates de cette « violence transformatrice », encore visibles sur les murs noircis de fumée et les fenêtres soufflées de l'Assemblée nationale, sont à conserver pour marquer la conscience nationale et témoigner du message du peuple souverain concernant le respect de sa volonté, de la démocratie et de la liberté. Ce qui constituerait le symbole d'une époque bannie à jamais et la matérialisation du « plus jamais ça ! ».

En hommage aux martyrs et à toute cette vaillante jeunesse qui a pris ses responsabilités pour que triomphe la démocratie, l'association « Mémoire & Conscience », en partenariat avec l'Assemblée nationale, souhaite faire œuvre de mémoire par la réalisation :

- d'un monument du souvenir de l'insurrection ;
- d'un musée des luttes du peuple burkinabè pour la liberté et la démocratie.

L'initiative a plusieurs visées : symbolique, mémorielle, pédagogique et identitaire.

En premier lieu, le projet veut symboliser le passage de l'ancien régime avec ses dérives anti-démocratiques au Renouveau démocratique suscité par l'insurrection populaire par l'érection d'un monument symbolisant le refus de la soumission à l'arbitraire.

En deuxième lieu, l'initiative veut constituer un lieu de mémoire de l'insurrection populaire d'octobre 2014, en guise de témoignage éternel à la postérité et de mise en garde contre d'éventuelles errances anti-démocratiques. Il s'agit de transformer le siège du parlement assiégé, en un musée vivant, conservatoire de la mémoire de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et des différentes luttes du peuple burkinabè pour la liberté et la démocratie.

En troisième lieu, enfin, l'initiative devrait véhiculer les valeurs historiques, culturelles et morales fondatrices de la nation burkinabè en construction.

## **2. Objectif de l'appel à idées**

Le présent appel à idées vise à obtenir, par un élan populaire de proposition d'une vision, d'une idée ou d'un scénario inédit, une large appropriation du projet de complexe intégré du monument du souvenir et du musée des luttes du peuple burkinabé. Les propositions serviront à définir les termes de référence d'un futur appel à propositions réservé aux professionnels (architectes, urbanistes, ingénieurs, etc.).

## **3. Objectifs assignés aux propositions**

Chaque participant au présent appel à idées, en fonction de son inspiration devra :

- imaginer un complexe intégré (monument, musée), symbole des luttes du peuple burkinabè et de ses aspirations légitimes à la liberté et à la démocratie ;
- décrire les différentes composantes du complexe avec les symboles et les messages qu'elles véhiculent ;
- expliquer l'articulation des deux composantes et en donner le sens et la symbolique.

## **4. Résultats attendus des propositions :**

- un complexe intégré (monument, musée), symbole des luttes du peuple burkinabè et de ses aspirations légitimes à la liberté et à la démocratie est imaginé ;
- les différentes composantes du complexe avec les symboles et les messages qu'elles véhiculent sont décrites ;
- l'articulation des deux composantes, leur sens et symbolique sont expliqués.

## **5. Conditions de participation canevas et date**

Le présent appel à idées est ouvert aux burkinabè de l'intérieur comme de l'extérieur.

Les idées, relatées dans un style narratif non illustré (sans croquis, ni schéma, ni dessin, etc.), doivent respecter le canevas imposé (police Arial, taille 12, interligne 1,5 et 2 pages maximum).

Les propositions doivent parvenir au Comité de sélection **au plus tard le 31 décembre 2016 exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : [concours@mc.bf](mailto:concours@mc.bf)**.

## **6. Prix**

Les trois meilleures propositions seront primées et serviront de trame à l'élaboration des termes de référence pour un concours réservé aux professionnels (architectes, urbanistes, ingénieurs, etc.) aux fins de réalisation de l'infrastructure.

Les prix comprendront :

1<sup>er</sup> prix de un million (1 000 000) de francs CFA ;

2<sup>ème</sup> prix de huit cent mille (800 000) francs CFA ;

3<sup>ème</sup> prix de six cent mille (600 000) francs CFA.

## **7. Informations complémentaires**

Le détail des conditions de participation ainsi que le règlement du concours seront disponibles à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2016**, la date de lancement du concours d'appel à idées par requête à l'adresse électronique suivante : <http://www.mc.bf>